

Arrêté n° DRCL-BFL-2020282-0001

Signé par

Adrien BAYLE, Secrétaire général de la préfecture d'Eure-et-Loir

le 6 octobre 2020

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau des Finances Locales**

Arrêté portant composition de la commission d'élus DETR

**Arrêté portant composition de la Commission d'élus
prévus dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux**

La Préfète d'Eure-et-Loir,
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu l'article 179 de la loi de finances initiale pour 2011 qui crée la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;

Vu le décret n° 2011-514 du 10 mai 2011 fixant les modalités de mise en place de la nouvelle commission consultative d'élus ;

Vu les articles L.2334-37 et R.2334-32 à 35 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 mai 2019 portant composition de la commission d'élus DETR ;

Vu le renouvellement des conseils municipaux intervenu à la suite des élections municipales de 2020 ;

Vu le courrier de l'Association des Maires d'Eure-et-Loir du 23 septembre 2020 désignant des élus du département pour siéger au sein de cette instance ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

Arrête :

Article 1^{er} : La commission d'élus DETR prévue à l'article L.2334-37 du code général des collectivités territoriales est composée comme suit :

Deux (2) sénateurs :

Ils seront désignés par le Président du Sénat suite aux élections sénatoriales du 27 septembre 2020.

Deux (2) députés :

- M. Guillaume KASBARIAN,
- Mme Laure de La RAUDIERE.

Six (6) représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :

- M. Eric GERARD, Président de la communauté de communes Terres de Perche,
- M. Benoît PELLEGRIN, Président de la communauté de communes Cœur de Beauce,
- M. Joël BILLARD, Président de la communauté de communes du Bonnevalais,
- M. Xavier NICOLAS, Président de la communauté de communes des Forêts du Perche,
- M. Harold HUWART, Président de la communauté de communes du Perche,
- M. Fabien VERDIER, Président de la communauté de communes du Grand Châteaudun.

Cinq (5) représentants des communes :

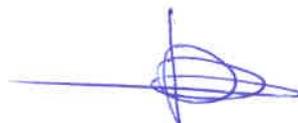
- M. Bruno PERRY, Maire de Yèvres,
- M. Philippe RENAUD, Maire de Nogent-le-Roi,
- Mme Evelyne DELAPLACE, Maire de Vert-en-Drouais,
- M. Marc GUERRINI, Maire des Villages-Vovéens,
- M. Patrick MARTIN, Maire de Mottereau.

Article 2 : L'arrêté préfectoral du 28 mai 2019 est abrogé.

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Chartres le - 6 OCT. 2020

La Préfète,
Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général



Adrien BAYLE